



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Arrêté du 03 MAI 2016
portant nomination des membres du conseil de surveillance de
l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté :

1°) Au titre du I.-1° c) de l'article D. 1432-15, représentant de l'Etat :

- M. Raphaël BARTOLT, préfet du département du Doubs.

2°) Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I.- 2° a) de l'article D. 1432-15 :

- Mme Hélène FIERRO, titulaire ; M. Jean-Marie KAMM, suppléant, désignés par force ouvrière ;
- M. Michel MORAUX, titulaire ; Mme Catherine LYAUTEY, suppléante, désignés par la confédération française démocratique du travail ;

- Mme Christiane DUCERF, titulaire ; M. Rosario DAUBIGNEY, suppléant, désignés par la confédération française des travailleurs chrétiens ;
- Mme Denise PAUL, titulaire ; M. Renaud POULAIN, suppléant, désignés par la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres.

b) Au titre du I.- 2° b) de l'article D. 1432-15 :

- M. Valentin CIMAN, titulaire ; Mme Florence PERROD, suppléante, désignés par le mouvement des entreprises de France ;
- M. Louis DEROIN, titulaire ; Mme Pascale PONSE, suppléante, désignés par la confédération générale des petites et moyennes entreprises ;
- M. Eric PATRU, titulaire ; M. Frédéric CAVAGNAC, suppléant, désignés par l'union professionnelle artisanale.

c) Au titre du I.-2° c) de l'article D. 1432-15 :

- M. Lucrèce BOITEUX, titulaire, désigné par la mutualité sociale agricole.

d) Au titre du I.-2° d) de l'article D. 1432-15 :

- M. Jean-Claude BRADY, titulaire ; M. Jean-Pierre ROULLET, suppléant, désignés par le régime social des indépendants.

2°) Au titre du I.-3° a) de l'article D. 1432-15, en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Mme Francine CHOPARD, titulaire ; Mme Marie-Thérèse REY-GAUCHER, suppléante ; M. Eric HOULLEY, suppléant, désignés par le président du conseil régional.

3°) Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I.- 4° a) de l'article D. 1432-15 :

- M. Yann LECOMTE, titulaire ;
- Mme Anny AUGE, suppléante ;
- M. Robert YVRAY, suppléant.

b) Au titre du I.- 4° b) de l'article D. 1432-15 :

- M. Jean GUYOT, titulaire ;
- Mme Francine FORESTI, suppléante ;
- M. Michel TUIZAT, suppléant.

c) Au titre du I.- 4° c) de l'article D. 1432-15 :

- Mme Josette HARSTRICH, titulaire ;
- Mme Michèle LAUT, suppléante ;
- M. Gérard PERRIER, suppléant.

4°) Personnalités qualifiées :

- M. Thierry MOULIN ;
- Mme Catherine QUANTIN ;
- M. Stéphane LOUVET.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

- Mme Sylvie FRITSCH, titulaire ; M. Gilles LEBOUBE, suppléant ;
- M. Serge THIRARD, titulaire ; Mme Eva TRAFRAOUT, suppléante.

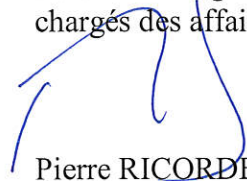
Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le

03 MAI 2016

Pour la ministre et par délégation
Le Secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales



Pierre RICORDEAU